

# Le Jard, Canal de la Baisse, Vouillé-les-Marais (85450)



Photo FVPPMA, 01/08/2012

**Nom de l'association de pêche** : L'Anguille Chaillezaise

## Description

En partant de la place de Vouillé-les-Marais, prenez la direction de Chaillé-les-Marais par la D25 puis la première à droite. Roulez environ 300 mètres pour arriver à une intersection.

A partir de ce point vous pouvez tourner à gauche, ce qui vous permettra de découvrir un site de pêche équipé de tables de pique-nique et de sanitaires. Ou vous pouvez tourner à droite, ce qui vous permettra d'accéder à la descente à bateaux et de profiter d'un plus grand linéaire de pêche où vous pourrez stationner à proximité de votre poste de pêche.

Dans les deux cas, vous pourrez mettre votre flotteur à l'eau pour essayer de remplir une belle bourriche (panier où l'on met des poissons) de carassins et / ou de brèmes.

Si vous préférez la pêche du carnassier, sachez qu'il vous sera possible de vous mesurer au seigneur des eaux douces, un super prédateur ; le brochet.

Si jamais vous pêchez des poissons chat, sachez qu'il est interdit de les remettre à l'eau. Cependant, ils sont délicieux en grillades avec un peu de persillade.

## Fiche technique

**Public(s)** : Tous publics

**Accessibilité** : Facile

**Stationnement** : Parking (10 places)

**Distance véhicule / rive** : 25 m

**Milieu** : Canal

**Rive** : Droite

**Berges** : Dégagées

**Linéaire de pêche** : 800 m et plus

**Largeur entre rives** : Entre 15 m et 20 m

**Profondeur moyenne** : 1,50 m

**Type de fond** : Vaseux

**Emplacements** : Ensoleillés et ombragés

**Equipements** : Sanitaires, tables de pique-nique, descente à bateaux, terrain de pétanque

## Types de pêche conseillés

- Pêche au coup
- Pêche du carnassier
- Fixe
- Itinérante

## Atouts du site

- Diversité de postes de pêche

## Contact

**Fédération de pêche de Vendée**

Tél: 02.51.37.19.05

Site : <http://www.federation-peche-vendee.fr>



**Amis pêcheurs**, n'oubliez pas que la **carte de pêche est nominative et obligatoire** pour toutes personnes en action de pêche.

Vous pourrez vous la procurer auprès d'un **dépositaire** ou sur le **site Internet** de la fédération de pêche de Vendée :

<http://www.federation-peche-vendee.fr>

*Remarque : Si vous avez un doute concernant la pêche, n'hésitez pas à consulter la réglementation du Site Internet de la fédération de pêche.*

Sources : Fédération de pêche de Vendée, IGN ©

Mise à jour : 2017

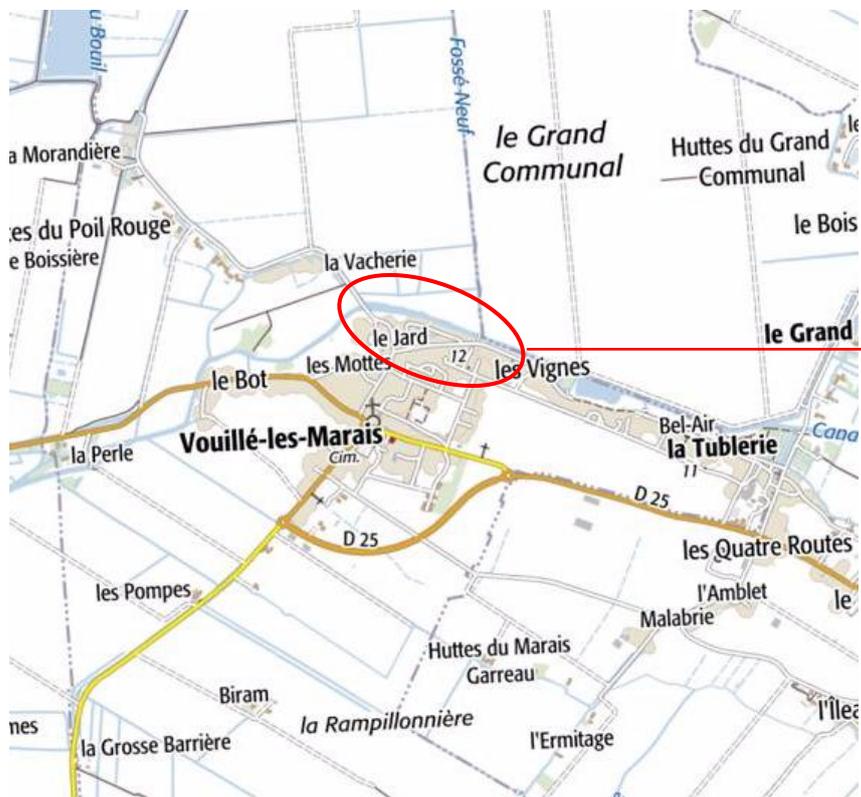
# Le Jard, Canal de la Baisse, Vouillé-les-Marais (85450)

## Axes Routiers à suivre

**Départ :** Vouillé-les-Marais  
D25 : direction Chaillé-les-Marais  
**Arrivée :** Le Jard

## A proximité

Chaillé-les-Marais : 5 km  
Vix : 8 km  
Luçon : 22 km



## Légendes

- Linéaire de pêche
- Parking
- Descente à bateaux
- Vous arrivez par là

